

Agnès Thill dénonce la résurgence de "cet intégrisme laïcard"

Article rédigé par *L'Incorrect*, le 10 juin 2019

Source [L'Incorrect] Député LREM de la deuxième circonscription de l'Oise, Agnès Thill s'est signalée par son franc-parler et son courage sur les questions de société, à rebours de la plupart des députés LREM qui suivent grégairement le gouvernement. Nous l'avons interrogée sur la restauration de Notre-Dame de Paris ainsi que l'ouverture envisagée de la PMA.

Vous avez récemment réagi au sujet d'un amendement visant à exclure le Diocèse de Paris du conseil d'administration du futur établissement public chargé des travaux de rénovation de Notre-Dame. Pourquoi l'avoir fait ?

Il s'agissait d'un amendement déposé par M. Raphaël Gérard, député LREM de Charente-Maritime, mais non soutenu par le gouvernement et donc non adopté. Mon propos se situait donc plutôt sur le principe parce que je ne supporte pas les attitudes d'exclusion. J'ai rappelé que même si la cathédrale est propriété de l'État, c'est le diocèse de Paris qui en est affectataire et la fait vivre par des offices quotidiens, des ordinations, et des célébrations qui attirent beaucoup de monde. De plus, il n'y aurait jamais eu de cathédrale de Paris sans la foi au Christ dans notre pays. C'est une évidence ! Nous devons cette merveille architecturale, intellectuelle, artistique, à cette foi au Christ dans l'histoire de notre pays. Pourquoi la France et nous-mêmes élus, devrions-nous avoir honte des merveilles intellectuelles et artistiques que cette foi au Christ a permis ?

Ensuite, j'ai souligné que cet amendement était inutilement vexatoire puisque de toutes les façons, il n'était pas question de conférer un quelconque pouvoir décisionnaire au diocèse de Paris dans la réalisation des travaux. C'était donc une proposition purement idéologique visant à exclure par principe le diocèse de Paris. Je suis d'ailleurs inquiète par la résurgence de cet intégrisme laïcard qui empêche d'aborder sereinement les questions religieuses et s'opposent à l'esprit comme à la lettre de l'article 10 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen selon lequel « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, politiques ou religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».

D'une manière générale, vous regrettez la dissolution du corps social en communautés ?

Oui, je suis assez préoccupée par la montée des communautarismes en tout genre. On parlait à l'instant du laïcisme mais je suis aussi frappée par le communautarisme qui émane des orientations sexuelles de chacun, du régime matrimonial des uns, de la religion des autres, et on peut continuer infiniment à diviser ainsi, séparer ce que nous devrions unir. Pour ma part, elles devraient relever uniquement de notre intimité. Ce qui se passe dans l'intimité de nos cœurs, de nos chambres, que nous y priions ou pas, que nous y aimions ou pas, et comment, ne regarde que nous. Je ne vois pas au nom de quoi mon comportement spirituel, sexuel ou affectif pourrait être brandi publiquement dans le cadre d'une communauté qui va ensuite chercher à faire prévaloir ses intérêts à l'encontre des autres, au sein des institutions publiques. C'est chercher une validation officielle d'un comportement privé et libre.

On confond et on mélange, privé et public. La communauté homosexuelle par exemple fait apparaître en miroir la communauté hétérosexuelle. Chaque communauté fait apparaître son opposé, avec les dangers

respectifs des soutiens et détracteurs, vers des positions de plus en plus radicales qui viennent renforcer les extrêmes. Pour moi, c'est la mort du bien commun ! Et en plus, c'est un rapport de force permanent entre groupes de pression qui fait régner la loi du plus fort, la minorité s'imposant à tous, et venant « tyranniser » à son tour l'ancienne majorité qui l'opprimait. Selon moi, un député doit légiférer pour le corps social dans son ensemble et non pour des communautés en particulier. Ou bien, chacun tire de son côté et c'est la loi du plus fort, ce dernier étant généralement celui qui se revendique discriminé.

10/06/2019 10:00